

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-259 du 28 Juin 1996

portant nomination de Magistrats à
la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances N°21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;
- VU la Loi N°83-005 du 17 Mai 1983 portant statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi N°90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi N°65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU la Loi N°90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N°64-28 du 09 Décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- SUR proposition du Président de la Cour Suprême ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Juin 1996 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême

Conseillers : - Madame Fernande QUENUM

.../...

- Messieurs : - Georges O. BADA
- Constant O. MARTINS.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 Juin 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



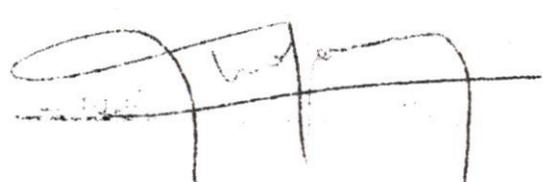
Mathieu KERÉKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBÉDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législa-
tion et des Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI SERPOS

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 SGG 4 MF 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCF-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 6.-